

Louis GILL

professeur et économiste, Dép. des sciences économiques, UQÀM

(26 janvier 2005)

“Le fonds de solidarité de la FTQ
investit dans la finance:
une décision propice
au soutien de l’emploi?”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de l'article de :

Louis GILL
professeur et économiste, Dép. des sciences économiques, UQÀM

« Le fonds de solidarité de la FTQ investit dans la finance : une décision propice au soutien de l'emploi ? ».

26 janvier 2005. Article non publié.

Louis GILL est économiste et professeur retraité du département de sciences économiques de l'UQÀM où il a œuvré de 1970 à 2001. Tout au cours de cette carrière, il a eu une activité syndicale active. Il a publié plusieurs ouvrages, sur la théorie économique marxiste, l'économie internationale, l'économie du socialisme, le partenariat social et le néolibéralisme, ainsi que de nombreux essais et articles de revues et de journaux sur des questions économiques, politiques, sociales et syndicales.



Courriel: gill.louis@uqam.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 13 mars 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec.



Louis GILL

professeur et économiste, Dép. des sciences économiques, UQÀM

« Le fonds de solidarité de la FTQ investit dans la finance : une décision propice au soutien de l'emploi ? ».

26 janvier 2005. Article non publié.

Le Fonds de solidarité de la FTQ vient d'annoncer un investissement de 26,8 millions de dollars dans le secteur financier, plus précisément dans la gestion de portefeuille. Un montant de 20 millions de dollars est destiné au secteur spéculatif des « fonds de couverture », en vue de contribuer à la création d'un *Fonds d'opportunités canadiennes* d'une valeur de 200 millions de dollars dont il serait actionnaire minoritaire. L'autre montant, de 6,8 millions de dollars, est consacré à l'acquisition d'une partie des actions du gestionnaire de fonds *Addenda Capital*, dont la Caisse de dépôt et placement vient de se départir.

Même si cet investissement de 26,8 millions ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan de 5,5 milliards que constitue l'actif global du Fonds, on est en droit de s'interroger sur le lien qui peut exister entre cette incursion dans la finance spéculative et la mission du Fonds qui est de contribuer à maintenir et à créer des emplois au Québec. Pour le président-directeur général, Pierre Genest, cette initiative serait motivée par une volonté de voir le Québec prendre plus de place dans le secteur des marchés financiers. Estimant que les 83 000 emplois actuels reliés à ce secteur demeurent insuffisants, il dit souhaiter que l'investissement du Fonds contribue à en accroître le nombre. Voilà donc établi, au moins en

apparence et sur une base sectorielle, le lien avec la mission de maintien et de création d'emplois.

L'incidence de la finance sur l'emploi global

Mais, quelle est la contribution à prévoir d'un renforcement du secteur financier sur l'emploi en général ? L'expérience des quelque vingt-cinq dernières années à cet égard est particulièrement éloquente. La domination totale de l'économie par les marchés financiers a produit des résultats peu encourageants, pour employer un euphémisme, sur le plan de la croissance et de l'investissement dans les capacités productives, de l'emploi et des inégalités sociales. À la faveur des mesures de libéralisation des mouvements de capitaux, de déréglementation et de décloisonnement des systèmes financiers qui se sont généralisées à travers le monde à partir du début des années 1980, on a vu s'imposer la logique du placement volatil spéculatif à la recherche du rendement maximum à court terme dont les acteurs principaux sont les investisseurs « institutionnels » et les gestionnaires de portefeuille, motivés par le seul objectif de la maximisation du « *rendement pour l'actionnaire* ».

Dans cette logique, l'investissement stable destiné à accroître les capacités de production et à créer des emplois est évacué en faveur du simple placement dans des titres financiers donnant droit à des dividendes, intérêts et gains de capital, en quête du seul « *meilleur rendement possible* ». Cette problématique est d'autant plus d'actualité qu'elle vient d'être publiquement illustrée par l'adoption de la nouvelle loi constitutive de la Caisse de dépôt et placement qui désigne la recherche du meilleur rendement financier comme la mission de la Caisse et subordonne sa mission de développement économique à cet objectif.

Pour l'investisseur institutionnel et le gestionnaire de portefeuille, rien d'autre ne compte que le portefeuille d'actions. À leurs yeux, une entreprise n'est qu'un bloc d'actifs financiers divisibles qui doivent pouvoir être rapidement liquidés en tout ou en partie pour être replacés ailleurs, où que ce soit à travers le monde, là où on s'attend à ce qu'ils rapportent davantage en fonction de cibles de rendement fixées extérieurement et *a priori*, même si l'entreprise où ces fonds sont placés est rentable. Dans cette dynamique, la dernière préoccupation du capital de placement est bien la préservation et la création de l'emploi.

Aussi est-on en droit de s'interroger devant cet intérêt du Fonds de solidarité pour le secteur des marchés financiers et sa décision de s'y impliquer activement avec l'intention d'en favoriser le développement au Québec. Son président, Pierre Genest, a tenu à donner une image embellie de l'initiative d'investissement dans le secteur spéculatif des fonds de couverture en faisant état d'une disposition favorable à l'égard des « *investissements socialement responsables* » qui aurait été manifestée par le gestionnaire impliqué, *HR Stratégies*. Mais la première responsabilité sociale que le Fonds s'est donnée lors de sa fondation, celle de la création d'emplois stables au Québec, est-elle bien assumée par une contribution au développement d'instruments financiers radicalement axés sur d'autres objectifs que l'emploi et souvent tournés contre l'emploi lui-même ?